

La Cour Militaire rend son verdict pour le Procès de Kilwa : 'Non Coupable'

Le 28 Juin 2007, la cour militaire de Lubumbashi a rendu son verdict sur le procès de Kilwa, acquittant le Colonel Ademar Ilunga et huit autres soldats, principaux accusés de crimes de guerre liés aux événements d'octobre 2004 dans une localité reculée du Katanga près de la mine Anvil Mining de Dikulushi. Une investigation de l'ONU a révélé qu'au moins 73 personnes, en majorité des civils, avaient été tué à Kilwa lors d'une contre offensive menée par les soldats de la 62eme Brigade des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) en répression d' un mouvement insurrectionnel mal organisé et faiblement armé. L'ONU a pu obtenir des renseignements de 28 exécutions sommaires présumées.ⁱ

La cour a décidé que le Colonel Ademar Ilunga et le Capitaine Sadiaka Sapanda étaient coupables d'actes de torture et du meurtre de trois personnes dans un incident sans liens avec les crimes précédents et survenu dans le village de Pweto en janvier 2005. Colonel Ademar Ilunga et Capitaine Sadiaka sont condamnés à la prison à perpétuité. Les soldats ont fait appel contre leurs condamnations.

Les victimes de Kilwa et leurs familles ont fait savoir qu'ils allaient continuer à se battre pour que justice soit faite. Les avocats représentant plus de 100 plaignants ont affirmé que leurs clients avaient l'intention de faire appel contre le verdict a fin d'obtenir des réparations. L'appel des parties civiles se limite aux aspects civils du procès.

La cour, appuyant la décision du procureur, a de même acquitté trois employés expatriés d'Anvil Mining, accusés de complicité dans des crimes de guerre. Dans un communiqué de presse en date du 28 Juin 2007, Anvil Mining a salué «la décision de la cour militaire d'acquitter Anvil et ses employés de toute implication dans l'action militaire' des Forces Armées Congolaises, à Kilwa, dans la Province du Katanga, en octobre 2004. »

Anvil Mining déclare dans le même communiqué que ses employés « se sont soumis, par obligation à la loi, à la réquisition des véhicules de la compagnie par les FARDC, pour lutter contre un groupe rebelle »ⁱⁱ. Néanmoins, aucun arrêté du Gouverneur du Katanga, pièce nécessaire à la validation d'une requête officielle, n'a pu être présenté lors du procès.

Le verdict dans sa totalité n'est pas encore disponible, cependant RAID ainsi que leurs partenaires congolais et internationaux présenteront une évaluation du procès de Kilwa au moment venu.

Lors d'un précédent procès, connu sous le nom du « procès Ankoro », des soldats de la 95eme Brigade des Forces Armées Congolaises – FAC – (plus tard renommées FARDC), inculpés pour meurtres, pillage et autres crimes, furent accusés de charges moindres pour lesquelles ils reçurent des sentences minimales. L'auditeur militaire avait rejetés la demande d'inculper les commandants de crimes de guerre, alors que ceux-là avaient autorisé des bombardements massifs et indiscriminés qui ont fait plus de 300 morts et détruit 7000 maisons.ⁱⁱⁱ

Malgré les preuves attestant de la culpabilité des bien connus commandants Mai Mai dans des séries de violation des droits de l'homme qui s'étalent sur plusieurs années, les autorités Congolaises ont jusqu'ici échoué à les traîner devant la justice.^{iv}

L'objectif de RAID tout au long du procès, a été d'essayer d'assurer qu'une investigation approfondie et juste soit conduite sur les circonstances du prêt de véhicules par Anvil Mining aux FARDC lors de l'incident de Kilwa sous prétexte 'd'assistance logistique', et les raisons pour lesquelles Anvil Mining a gardé le silence au sujet de cet incident et de son assistance logistique à l'armée, jusqu'à l'émission du programme de Four Corners.

En ce qui concerne RAID, et vu la manière dont le procès s'est déroulé, il est clair que le verdict de la cour n'a pas pris en compte ces problématiques. Si, à l'issue d'une investigation approfondie et juste, il était

conclut qu'Anvil Mining soit absous de toute responsabilité, alors, seulement, RAID expliciterait cela clairement.

ⁱ MONUC : ' Rapport sur les conclusions de l'enquête spéciale sur les allégations d'exécutions sommaires et autres violations de droits de l'homme commises par les FARDC à Kilwa le 15 octobre 2004', paragraphe 2 présenté en Septembre 2005, accessible sur: <http://www.abc.net.au/4corners/content/2005/s1479459.htm>.

ⁱⁱ Anvil Mining Limited communiqué de presse "Anvil and its Employees Acquitted in Kilwa Incident" 28 Juin 2007 accessible sur:

<http://www.anvilmining.com/documents/070628NewsReleasereMilitaryCourtAnnouncement.pdf>

ⁱⁱⁱ ASADHO/Katanga, 'Rapport sur le Procès de Ankoro : Lutte contre l'impunité : mots vains pour le gouvernement de la RDC,' Février 2005

^{iv} Human Rights Watch communiqué de presse "As Vote Nears, Abuses Go Unpunished in Katanga" 21 Juillet 2006 accessible sur <http://hrw.org/english/docs/2006/07/21/congo13783.htm>;